

# COMMUNE DE RUSTENHART

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART DE LA SEANCE DU MARDI 28 JUILLET 2020
--

Sous la présidence de Monsieur Frédéric GIUDICI, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures 30 minutes.

Présents : Mmes AMBIEHL Régine, LOVY Sandrine, MOUROUGASSIN Valérie, ROESCH Julie, ROMAIN Anne-Véronique, GRAFTIEAUX Hélène.  
MM BURG Thierry, GIUDICI Frédéric, GULLY-VOINSON Mathieu, HIRYCZUK Gilles, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël.

Absents excusés et non représentés :

Absent non excusé : -

Ont donné procuration :

M. MULLER Jean-Luc a donné procuration à M. BURG Thierry

Mme GERRER Julie a donné procuration à M. KUHN Julien

M. DIDIER Dominique a donné procuration à M. LANGENBRONN Mickaël

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020
2. Affectation du résultat de fonctionnement 2019
3. Budget primitif 2020
  - 3.1 Tableau des effectifs
  - 3.2 Vote du budget
4. Eclairage public proposition de passage en led dans certaines rues
5. Vente de grillages de l'ancienne école maternelle
6. Nom de rue du lotissement « la Prairie Fleurie »
7. Divers

## **1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020**

Après en avoir délibéré, le compte rendu de la séance du 10/07/2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2. Affectation du résultat de fonctionnement 2019**

Vu le Compte administratif 2019, et Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la manière suivante :

Affectation des résultats :

### Section d'Investissement

En Recettes, ligne budgétaire 001 : 63 825.87 €  
(Résultat de la section d'investissement : Excédent d'investissement 2019)

### Section de Fonctionnement

En Recettes, ligne budgétaire 002 : 294 866.10 €  
(Résultat de la section de Fonctionnement : Excédent de Fonctionnement 2019)

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation du résultat 2019 de la commune de RUSTENHART comme suit :

#### Section d'investissement :

Dépenses	Compte 001	Excédent d'investissement reporté :	63 825.87 €
----------	------------	-------------------------------------	-------------

#### Section de fonctionnement :

Recette	Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté :	294 866.10 €
---------	------------	--------------------------------------	--------------

## **3. Budget primitif 2020**

### 3.1 Tableau des effectifs

M. le Maire présente l'actuel tableau des effectifs des agents titulaires.

Il précise que tous les postes ouverts sont pourvus.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le tableau des effectifs comme suit :

1 Adjoint technique (21/35<sup>ème</sup>)

1 Adjoint technique (25/35<sup>ème</sup>)

1 Adjoint technique (31/35<sup>ème</sup>)

1 ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe (30,54/35<sup>ème</sup>)

1 Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (28/35<sup>ème</sup>)

1 Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>)

### 3.2 Vote du budget

Le Conseil Municipal, après la présentation des dépenses et recettes par chapitre, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre comme suit :

Investissement	
Dépenses d'investissement :	645 000.00 €
Recettes d'investissement :	645 000.00 €
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement :	783 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	783 000.00 €

## **4. Eclairage public proposition de passage en led dans certaines rues**

M. le Maire présente des projets de travaux visant à réduire l'impact écologique et économique de l'éclairage public.

Les projets sont les suivants :

### **1. Rénovation de l'éclairage public en LED :**

- Lotissement « Marin la Meslée » : Remplacement de 13 luminaires avec mise aux normes électriques et mise en place de parafoudre.
  - o Estimation budgétaire : 7 750 € HT (9 300 € TTC)
- Rue du 6 février : Remplacement de 6 luminaires et de 6 candélabres et mise en place de parafoudre
  - o Estimation budgétaire : 6 600 € HT (7 920 € TTC)
- Rue des Primevères : Remplacement de 7 luminaires et mise en place de parafoudre
  - o Estimation budgétaire : 4 375 € HT (5 250 € TTC)
- Rue de Colmar : Remplacement de 8 luminaires et mise en place de parafoudre
  - o Estimation budgétaire : 5 000 € HT (6 000 € TTC)

**Sous-total estimatif : 23 725 € HT (28 470 € TTC)**

### **2. Rénovation de l'éclairage de l'entrée et sortie de l'Eglise**

- o Estimation budgétaire : 2 325 € HT (2 790 € TTC)

**Sous-total estimatif : 2 325 € HT (2 790 € TTC)**

### **3. Adjonction point d'éclairage – Place Monument aux Morts**

- o Estimation budgétaire : 2 433 € HT (2 919,60 € TTC)

**Sous-total estimatif : 2 433 € HT (2 919,60 € TTC)**

**Total estimatif : 28 483 € HT (34 179,60 € TTC)**

Attaché à la question environnementale et conscient de la situation financière de la commune, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de suivre cette démarche.

M. le Maire rappelle que ces dépenses sont prévues au budget.

M. le Maire précise que ces projets seront supportés par les fonds propres de la commune et l'éventuelle DETR.

M. le Maire propose ainsi de soumettre ces projets à l'obtention de la DETR et précise à cet effet que seuls les projets sont à approuver ce jour.

Les devis seront validés ultérieurement, après réception du récépissé de dépôt de demande de subvention qui sera délivré par les services de l'Etat.

D'autres devis pourront être sollicités et étudiés en commissions avant décision du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide les projets de travaux visant à réduire l'impact écologique et économique de l'éclairage public tels que présentés,
- Valide le plan de financement tel que présenté,
- Autorise M. le Maire à demander la DETR.

#### **5. Vente de grillages de l'ancienne école maternelle**

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante que du matériel communal, entreposé de longue date chez un particulier et non utilisé, soit vendu.

Malgré ses délégations, M. le Maire souhaite obtenir l'aval de conseil municipal.

Il propose de vendre les grillages de l'ancienne école maternelle.

Faute de place dans l'atelier communal, le lot est actuellement entreposé et ceci depuis des années, chez un particulier.

Les conseillers municipaux confirment que ce matériel n'a plus vocation à être réutilisé par la commune.

M. le Maire indique que le particulier chez qui les grillages sont entreposés propose de les acquérir contre 100 €.

M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette proposition et de vendre le lot à 100 € à ce demandeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise M. le Maire à vendre ce lot, tel que présenté.

## **6. Nom de rue du lotissement « la Prairie Fleurie »**

M. le Maire fait part de l'avancée des ventes des parcelles au sein du lotissement « la Prairie Fleurie ».

Il convient désormais de nommer la rue.

La rue de la Prairie et la rue de l'Etang sont évoquées par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

Décide de nommer la rue, rue de l'Etang.

## **7. Divers**

M. le Maire indique qu'un RDV est prévu le 03 août 2020 à 18h30, en mairie, avec Mme BISI de l'ADAUHR. La réunion portera sur les projets de travaux à la nouvelle école. Les élus sont invités à participer à la réunion.

M. le Maire indique qu'une stagiaire sera accueillie à l'école maternelle en septembre.

M. le Maire rappelle que 3 agents de la commune ne sont actuellement pas en activités.

Compte tenu de cette situation il est conclu que la mairie va rechercher des solutions alternatives, emploi civique, remplaçants.

M. GULLY-VOINSON présente le projet de bulletin annuel 2019. Quelques modifications y sont apportées en vue d'une impression prochaine.

Mme LOVY interroge quant aux travaux en cours dans les communes voisines et quant aux incidences et responsabilités relatives aux déviations mises en place, notamment l'interdiction aux 19 tonnes qui ne serait pas respectée.

M. KUHN confirme que les axes principaux de la commune sont des voies départementales et que nous ne pouvons que difficilement nous opposer à ces déviations.

M. le Maire confirme que son avis a été demandé et que, malgré les inconvénients, il se doit d'être solidaire avec les communes voisines. Si des travaux devaient avoir lieu à Rustenhart, des déviations seront également nécessaires.

S'en suit un échange relatif à la circulation importante des camions.

M. BURG rappelle le projet de maraîcher. Une réunion à ce sujet est ainsi organisée.

**La séance est levée à 21 heures 23 minutes.**

## Délibérations

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020
2. Affectation du résultat de fonctionnement 2019
3. Budget primitif 2020
  - 3.1 Tableau des effectifs
  - 3.2 Vote du budget
4. Eclairage public proposition de passage en led dans certaines rues
5. Vente de grillages de l'ancienne école maternelle
6. Nom de rue du lotissement « la Prairie Fleurie »
7. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal  
des délibérations du conseil municipal de la commune de RUSTENHART  
de la séance du 28 juillet 2020**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
GERRER Julie	1 <sup>ère</sup> Adjointe		KUHN Julien
MOUROUGASSIN Valérie	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
KUHN Julien	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
AMBIEHL Régine	Conseillère Municipale		
BURG Thierry	Conseiller municipal		
DIDIER Dominique	Conseiller municipal		LANGENBRONN Mickaël
GRAFTIEAUX Hélène	Conseillère municipale		
GULLY-VOINSON Mathieu	Conseiller municipal		
HIRYCZUK Gilles	Conseiller municipal		
LANGENBRONN Mickaël	Conseiller municipal		
LOVY Sandrine	Conseillère municipale		
MULLER Jean-Luc	Conseiller municipal		BURG Thierry
ROESCH Julie	Conseillère municipale		
ROMAIN Anne-Véronique	Conseillère municipale		